



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 97517

## Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les résultats d'une nouvelle étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), menée auprès d'un demi-million d'élèves de 15 ans dans 34 pays de l'OCDE (et 41 autres pays ou grandes villes). Le score moyen dans les pays de l'OCDE est de 493 pour la compréhension de l'écrit, de 496 pour les mathématiques et de 501 pour la science. Avec des scores de respectivement 496, 497 et 498, la France se situe dans le peloton du milieu, aux côtés de l'Irlande, du Danemark, du Royaume-uni, de l'Allemagne (497-513-520) ou de la Suède (497-494-495), pas très loin des États-unis (500-487-502). Deux constats peuvent être faits. Les pays les mieux classés mettent l'accent sur l'éducation depuis des années, avec un fort consensus pour réduire les inégalités et des moyens conséquents pour le faire. Les chiffres publiés mettent aussi en évidence que les écarts se creusent entre élèves en France. Le nombre de très bons élèves (pour la compréhension de l'écrit) est supérieur à la moyenne de l'OCDE, le nombre d'élèves en grandes difficultés aussi. Il y a 5 % de plus d'élèves en difficulté en 2009 par rapport à 2000, contre + 1,6 % pour le nombre d'élèves très performants. Les résultats des études PISA mettent en évidence une nouvelle fois la performance de systèmes éducatifs qui tentent de mettre tous les élèves au même niveau. À l'inverse les pays ayant les taux de redoublement les plus élevés sont ceux où l'impact des inégalités sociales est le plus marqué à l'école. Un constat analogue peut être fait pour l'organisation de filière, les systèmes orientant les élèves dès 15 ans en fonction de leurs capacités n'apparaissant pas comme étant les plus performants. Elle lui demande donc de quelle façon le Gouvernement entend agir plus efficacement pour prévenir une telle situation et quelles mesures il entend prendre en matière d'organisation, de moyens et de réformes graduelles et effectives pour améliorer la situation des élèves et leur capacité à utiliser des connaissances acquises et à exploiter les savoirs, ce que mesure globalement l'enquête PISA.

## Texte de la réponse

La publication des résultats obtenus par les élèves français dans le cadre de la nouvelle étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) a fait l'objet de toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Ce constat de la persistance des difficultés rencontrées par certains élèves dans la compréhension de l'écrit et dans la culture mathématique et scientifique ainsi que leurs conséquences sur le déroulement de leurs parcours ultérieurs ont conduit à mettre en place un ensemble de mesures destinées à y apporter une solution. Ces mesures s'articulent notamment autour d'un recentrage sur les fondamentaux, une plus grande personnalisation de l'enseignement avec, dès maintenant, l'organisation d'actions développées en classe de sixième pour traiter les difficultés auxquelles sont confrontés les élèves n'ayant pas maîtrisé les acquisitions de l'école primaire. Des actions liées à l'orientation les compléteront. Parallèlement, une réflexion et une expérimentation sur une évolution de l'organisation du collège sont entreprises pour en améliorer l'efficacité. La refonte des programmes du primaire a recentré l'enseignement sur les fondamentaux, comme sur la maîtrise de la langue et les mathématiques. Le plan sur les sciences et les technologies à l'école, lancé par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en

janvier 2011, doit contribuer, en s'attachant à prévenir l'innumérisme à l'école et au collège, à améliorer l'acquisition des fondamentaux. La généralisation de l'utilisation du livret personnel de compétences, que les équipes enseignantes doivent renseigner pour chaque élève depuis l'école jusqu'à la fin de la scolarité, permet d'assurer un bilan des connaissances et compétences acquises. Il facilite, pour les enseignants accueillant l'élève en classe de sixième, une meilleure connaissance de ses acquis antérieurs. Les programmes personnalisés de réussite éducative organisés à l'école et au collège, dont les « programmes personnalisés de réussite éducative passerelles » conçus par le professeur des écoles et les professeurs de français et de mathématiques du collège, sur la base des constats du livret personnel de compétences au palier 2, font également partie de ces actions et concourent à une plus grande individualisation des enseignements. Dans ces « PPRE passerelles » seront définis les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides engagées dès le début de la sixième. Des rencontres entre les enseignants de l'école et les enseignants de sixième seront organisées, avant la fin de l'année de CM 2, de manière systématique, par les inspecteurs de l'éducation nationale et les chefs d'établissement, et l'accompagnement personnalisé en classe de sixième sera généralisé. Ces dispositions, énoncées dans la circulaire n° 2011-071 du 2 mai 2011 de préparation de la rentrée 2011, parue au Bulletin officiel n° 18 du 5 mai 2011, figurent au nombre des mesures propres à renforcer la continuité entre le CM2 et la classe de sixième. Ces rencontres, sous le nom de commissions de liaison, centreront leurs travaux sur les élèves repérés par les maîtres de l'école primaire devant faire l'objet d'un suivi. Elles définiront le cadre des stages de remise à niveau de CM2 de la fin du mois d'août qui se dérouleront, chaque fois que possible dans les locaux du collège d'affectation de l'élève. L'accompagnement personnalisé en classe de sixième, d'une durée de 2 heures hebdomadaires et se substituant à l'aide au travail personnel, proposera également, dès le début d'année scolaire, des modules de mise à niveau qui seront assurés par le professeur de l'élève en sixième, ou par un autre professeur du collège, ou des écoles. L'accompagnement éducatif, implanté dans l'ensemble des collèges et qui pourra s'intégrer parmi les actions d'un PPRE, complétera les dispositifs mis en place pour les élèves en difficulté. Par ailleurs, l'extension, à la rentrée 2011, de l'expérimentation du programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) qui, élargi aux écoles, devient programme ECLAIR (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), permettra d'aller plus loin dans la recherche des réponses pédagogiques et structurelles efficaces, pour améliorer les apprentissages et la réussite des élèves. En effet, ce programme préconise un meilleur suivi des élèves par les enseignants de la classe, en mettant en place une nouvelle organisation de leurs travaux et de leurs modalités d'intervention avec, notamment, l'institution d'un préfet des études. Il favorise également l'innovation pédagogique. Le programme prévoit en effet « l'octroi de davantage de responsabilité aux établissements dans leur organisation pédagogique ».

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97517

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 janvier 2011, page 117

**Réponse publiée le :** 17 janvier 2012, page 566